



MAIRIE
DE
CAUSSOLS
06460

ALTICOOP Edition
4 rue Caroline
06100 NICE

Caussols, le 3 mars 2025

RAR

Objet : Interdiction de publicité d'escalade sur la commune de Caussols

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons ce courrier pour vous informer que notre commune de Caussols, en la personne de son maire dument habilité par délibération n°01/05/2020 du 26 mai 2020, exige que vous ne fassiez aucune diffusion de quelque sorte soit elle indiquant la présence d'un site d'escalade à Caussols, en plein site classé, et sur les terrains communaux.

De plus, le site de Caussols présente un équipement obsolète ne répondant plus aux normes actuelles.

Nous avons constaté qu'un certain nombre de voies avaient été rajoutées sans autorisation et sans que la FFME ou le Département ne soient tenus au courant.

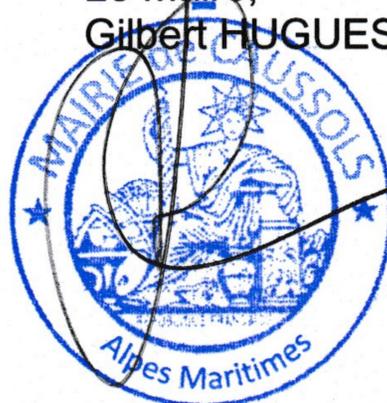
La mairie a pris ainsi un arrêté pour interdire l'activité d'escalade le temps de discuter avec la FFME, le Département des Alpes-Maritimes et la DREAL des modalités pour cette activité.

Nous vous invitons également, fermement, à ne pas parler du site d'escalade de Caussols pour ensuite indiquer que l'activité serait interdite.

Merci de bien vouloir accuser réception de ce courrier et vous prions salutation distinguées

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,
Gilbert HUGUES



Copie :

M. Belliard, FFME,
M. Strebler, Département des A-M
M. Peacock, Natura 2000
M. Decultot et Mme Zakarian, DREAL
Mme Lemoine, CASA
M. Leroy, Garde-champêtre de Caussols